

Affiché en Mairie le	25 Janvier 2024
Mis en ligne sur www.trouville.fr	25 Janvier 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Mercredi 24 Janvier 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

FG/MV
2024-73

L'an deux mil vingt-quatre, le Mercredi 24 janvier à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 18 Janvier 2024, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 16 - Représentés : 9 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, M. Lionel Bottin, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Delphine Pando (pouvoir à M. Brière), Mme Julie Mulac (pouvoir à M. Legrix), M. Maxime Aguilé (pouvoir à Mme Drong), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à Mme Guillon), M. Pascal Simon (pouvoir à M. Taque), M. Hervé Huchet (pouvoir à Mme Vatier), Mme Stéphanie Fresnais (pouvoir à Mme de la Grandière), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Rubin).

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Claude Barsotti.

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval.

Le Conseil Municipal désigne Isabelle Drong comme Secrétaire de séance.

.....

	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs Mme le Maire procède à l'appel des présents. Le Conseil Municipal désigne Isabelle Drong comme Secrétaire de séance. 9 pouvoirs ont été remis.
	Inscription des questions orales Aucune question orale n'a été déposée
Adopté à l'unanimité	Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

<p>2024/01</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal</p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Aucune observation n'a été formulée.</p>
	<p>AMENAGEMENT Rapporteur : Mme le Maire</p>
<p>2024/02</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>1. Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la Commune de Trouville-sur-Mer</p>
	<p>FINANCES Rapporteur : Mme le Maire</p>
<p>2024-03</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>2. Subvention de fonctionnement 2024 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Trouville-sur-Mer</p>



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCC.

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO